

TARIF ANNUEL PROFESSIONNELS

| Conditions d'accès au contrat professionnel | En euros, TTC |
|---|---------------|
| KBIS et assurance professionnelle à jour. | 100,00 € |
| Un macaron et un badge accès professionnel fournis (ou réencodage du badge si renouvellement du contrat) (accès sanitaires et barrières côté Lez) | |
| Accès à la zone technique aux heures d'ouverture | |
| Remise de 30% sur l'ensemble des forfaits et manutentions définis dans les tarifs zone technique | |

TARIFS ZONE TECHNIQUE

NOTA 1: La zone technique est fermée le dimanche.

Toutes les opérations de manutentions sont assurées sur rendez-vous au minimum 2 semaines à l'avance. Les professionnels ayant souscrits un contrat professionnel avec le port bénéficient de -30% sur l'ensemble des manutentions et forfaits de la zone technique toute l'année. Les remises à l'eau doivent obligatoirement être effectuées sur RDV et seront programmées le jour de la prise de rendez-vous de mise à terre.

Toute annulation ne respectant pas le délai de prévenance de 24h et/ou tout rendez-vous non honoré sera facturé 25 € TTC.

STATIONNEMENT (< 1mois)

Mise à terre avant 12h : Facturation à compter du jour de mise à terre.

Mise à terre après 14h : Facturation à compter du jour +1 de mise à terre.

| CATEGORIES | BASSE SAISON Du 01/08 au 31/03 | HAUTE SAISON Du 01/04 au 31/07 |
|------------------------|--|---|
| | Forfait 10 jours Comprenant une mise à terre, un calage sur bers et une mise à l'eau | Forfait 5 jours Comprenant une mise à terre, un calage sur bers et une mise à l'eau |
| CAT 1 (0 à 5,00m) | 112,00 € | 185,00 € |
| CAT 2 (5,01 à 6,50m) | 123,00 € | 196,00 € |
| CAT 3 (6,51 à 8,00m) | 135,00 € | 208,00 € |
| CAT 4 (8,01 à 9,50m) | 215,00 € | 353,00 € |
| CAT 5 (9,51 à 11,00m) | 226,00 € | 365,00 € |
| CAT 6 (11,01 à 13,00m) | 242,00 € | 381,00 € |
| CAT 7 (13,01 à 15,00m) | 261,00 € | 396,00 € |
| CAT 8 (15,01 à 18,00m) | 280,00 € | 420,00 € |
| CAT 9 (18,01 à 24,00m) | 326,00 € | 466,00 € |

A partir du 11^{ème} jour en basse saison et du 6^{ème} jour en haute saison, facturation au jour de bers à 1, 55 TTC / mètre linéaire.

STATIONNEMENT LONGUE DUREE UNIQUEMENT POUR LA PERIODE DU 01/08 AU 31/03 DANS LA LIMITE DES PLACES DISPONIBLES (> 1mois)

Le bénéficiaire s'engage à signer une convention d'occupation précisant la nature des travaux qu'il envisage d'effectuer, le matériel utilisé ainsi que les dispositions spécifiques dont il aurait besoin. Le forfait comprenant une mise à terre, un calage sur bers, 30 jours de stationnement et une mise à l'eau. Le paiement se fait au démarrage des travaux, tout mois entamé est dû.

Au-delà de la période, facturation au jour de bers : 1.55€ TTC / mètre linéaire / jour.

| CATEGORIES | Tarif TTC au mois |
|------------------------|-------------------|
| CAT 1 (0 à 5,00m) | 207,00 € |
| CAT 2 (5,01 à 6,50m) | 235,00 € |
| CAT 3 (6,51 à 8,00m) | 265,00 € |
| CAT 4 (8,01 à 9,50m) | 395,00 € |
| CAT 5 (9,51 à 11,00m) | 424,00 € |
| CAT 6 (11,01 à 13,00m) | 463,00 € |
| CAT 7 (13,01 à 15,00m) | 503,00 € |
| CAT 8 (15,01 à 18,00m) | 559,00 € |
| CAT 9 (18,01 à 24,00m) | 675,00 € |

Le stationnement à terre ne dispense pas le titulaire d'un contrat à flot au sein des ports de Palavas-les-Flots du paiement de sa redevance de poste à flot.

STOCKAGE A TERRE PÊCHEURS

| | | |
|---|---|--------------------------------|
| PECHEURS MEMBRES DE LA PRUD'HOMIE DE PALAVAS LES FLOTS | Stationnement sur bers valable une fois par an et par navire pour une durée maximale de 2 mois* Mise à terre + calage + mise à l'eau | 46,00 € non soumis à la TVA |
| | Mise sur sangles | 21,00 € non soumis à la TVA |

*possibilité de prolongations si justificatif et aval de la prud'homie de Palavas-les-Flots.

STOCKAGE A TERRE AOT

Le tarif comprend une mise sur remorque ou bers fournis par le titulaire de l'AOT + une mise à l'eau.

Ce tarif s'applique pour la période du 01/10 au 30/04 de l'année suivante. Il est réservé aux titulaires d'une AOT commerciale sous réserves de places disponibles.

| CATEGORIES | TARIFS POUR LA PERIODE, TTC |
|-----------------------|-----------------------------------|
| CAT 3 (6,51 à 8,00m) | 865,00 € |
| CAT 4 (8,01 à 9,50m) | 886,00 € |
| CAT 5 (9,51 à 11,00m) | 927,00 € |

STOCKAGE A TERRE MONOTYPE REGATE

| | |
|-----------------|--------------|
| MONOTYPE REGATE | 664,00 € TTC |
|-----------------|--------------|

Stockage à terre avec facturation soumise à obligation de participation à 50% des régates organisées par le CNP.

Justification à fournir au CNP. En cas de non-participation, le tarif appliqué sera celui des **monocoques port CAT 3 : 2 163 €**

STATIONNEMENT D'OCCUPATION (HORS BERS) TEMPORAIRE COURTE DUREE SUR L'EMPRISE PORTUAIRE (PRIX TTC, AU M², PAR JOUR).

Le stationnement hors bers sur l'emprise portuaire sera facturé : 1,92€ TTC / m² occupé/ jour

TARIFS MANUTENTIONS

| MANUTENTIONS | TARIFS UNITAIRE TTC |
|---|------------------------|
| Manutention simple 20T (CAT 1 à CAT 5) (Mise à terre, mise à l'eau, recalage, chargement ou déchargement sur remorque) | 73,00 € |
| Manutention simple 40T (CAT 6 à CAT 9) (Mise à terre, mise à l'eau, recalage, chargement ou déchargement sur remorque) | 140,00 € |
| Quillage, déquillage 20T (CAT 1 à CAT 5) | 73,00 € |
| Quillage, déquillage 40T (CAT 6 à CAT 9) | 140,00 € |
| Matage / démâtage 20T (par tranche de 30 minutes) présence obligatoire d'un professionnel | 69,00 € |

| | |
|--|--|
| Remorquage (par tranche de 30 minutes) | 50,00 € |
| Levage moteur 20T (par tranche de 30 minutes) | 69,00 € |
| Pompage (par tranche de 30 minutes) | 69,00 € |
| Mesure anti-pollution (1 heure) : facturation du matériel + agent mobilisé | Coût réel du matériel payé par la Régie des Ports 90,00 € / agent |
| Mise sur sangle 20T (par tranche de 30 minutes) | 59,00 € |
| Mise sur sangle 40T (par tranche de 30 minutes) | 69,00 € |
| Mise sur sangle 20T (2 heures entre 12h et 14h) | 120,00 € |
| Mise sur sangle 40T (2 heures entre 12h et 14h) | 140,00 € |
| 30 minutes supplémentaires par agent mobilisé | 50,00 € |

Les usagers doivent procéder au nettoyage de la zone mise à leur disposition et doivent veiller à l'enlèvement de leurs déchets. En cas de non-respect, l'usager sera facturé d'une redevance supplémentaire de 55,00 € TTC.

LOCATION DE MATERIEL

| MATERIEL | TARIFS TTC |
|---|------------|
| Nettoyeur haute pression (tarif à la journée pendant les horaires d'ouverture de la zone technique) | 30,00 € |
| Ponceuse à aspiration (tarif à la journée pendant les horaires d'ouverture de la zone technique) | 15,00 € |
| Fourniture d'amarres (prix au mètre linéaire) | 6,00 € |
| Porte-mât (dans la limite des stocks disponibles, tarif à la journée) | 5,00 € |
| Porte-mât (dans la limite des stocks disponibles, tarif au mois) | 120,00 € |
| Fourniture de protection de pieux (conforme à la réglementation du port) | 126,00 € |
| Fourniture de protection pour quai (conforme à la réglementation du port) | 92,00 € |

TARIFS ESPACES COMMERCIAUX

Les tarifs applicables pour les terrasses commerciales sur l'emprise portuaire sont ceux en vigueur sur le territoire communal conformément à la délibération municipale les approuvant. Les pénalités et majorations éventuelles sont également régies conformément à la délibération municipale les approuvant.

Le **prélèvement automatique** en 10 fois sans frais est obligatoire si le montant de la facturation annuelle de la terrasse est **supérieur à 2 000 € TTC**.

CARBURANTS

Plaisanciers :

Prix fournisseur HT + marge fixe 0.10 € + TVA en vigueur.

Professionnels :

Prix fournisseur HT + marge fixe 0.15 € + TVA en vigueur.

Pêcheurs :

Prix fournisseur HT + marge fixe 0.05 €